



Août 2020

## PAIEMENT PAR INTERNET OU PAR TÉLÉPHONE

Il est possible d'effectuer des paiements **par Internet ou par téléphone** pour certaines factures informatisées de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries via le site bancaire des institutions financières suivantes :

**Banque Nationale, Caisses Desjardins, Banque de Montréal, Banque Nouvelle-Écosse, Banque Royale, Banque CIBC, Banque Toronto Dominion, Banque Laurentienne et Tangerine.**

**Utiliser Internet pour le paiement de vos factures est facile, rapide et sécuritaire !**

**Le délai de traitement par Internet est de 24 à 48 heures.**

Contrairement à votre compte de téléphone ou d'électricité, le numéro de référence des factures émises, par la commission scolaire ou un de ses établissements, est unique, variable et correspond à une situation de paiement précise. Il regroupe des informations sur votre propriété, sur votre enfant, le parent payeur, l'établissement fréquenté par votre enfant et le service pour lequel vous êtes facturé.

**Il est donc important de vérifier le numéro de référence à chaque paiement.**

Vous avez vendu votre propriété et en avez acheté une nouvelle? Votre numéro de référence a changé aussi.  
Votre enfant a changé d'école? Le numéro de référence a également changé.

De plus, il est extrêmement important que chaque facture soit payée séparément. Si plusieurs factures sont additionnées et font l'objet d'un seul paiement, ce paiement sera associé à un seul numéro de référence et vos autres factures demeureront impayées. Un paiement par numéro de référence vous évitera d'avoir des comptes en souffrance et nous permettra de mettre vos soldes à jour.




Types de factures	Préfixe du no. référence	Par Internet	Au comptoir de l'institution financière	Au guichet automatique
Compte de taxes scolaires	00092	OUI	OUI	OUI
Facture des effets scolaires – écoles primaires et secondaires	44	OUI	NON	NON
Facture des frais de garde des services de garde	66	OUI	NON	NON
Facture des frais de garde de la surveillance du midi au primaire	22	OUI	NON	NON

### IMPORTANT !

Choisir le bon fournisseur du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries parmi **les deux (2) existants** selon votre facture à payer. Sur les sites bancaires le CSSDGS est enregistré sous deux différents fournisseurs :

- ❖ Fournisseur : « **CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES-SERVICES AUX ÉLÈVES OU ÉLÈVES** », cette appellation regroupe les services de garde, les services de surveillance du midi et les fournitures scolaires.
- ❖ Fournisseur : « **CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES-TAXES OU TAXES SCOLAIRES** », cette appellation sert uniquement à payer le compte de taxe scolaire.

❖ Fournisseur : « CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES-SERVICES AUX ÉLÈVES OU ÉLÈVES »

SURVEILLANCE DU MIDI		<b>FACTURE / ÉTAT DE COMPTE</b> SURVEILLANCE DU MIDI	SERVICES AUX ÉLÈVES
		Numéro : 19 chiffres sans espaces ayant le préfixe 22	
		Père référence: <b>22</b> 8096450934691    Mère référence: <b>22</b> 096450934683	
EFFETS SCOLAIRES		<b>FACTURE / ÉTAT DE COMPTE</b> EFFETS SCOLAIRES	
		Numéro : 19 chiffres sans espaces ayant le préfixe 44	
		Numéro de référence - Paiement Internet Père: <b>44</b> 41182015709 / Mère: <b>44</b> 41182015717	
SERVICE DE GARDE		<b>FACTURE / ÉTAT DE COMPTE</b> SERVICE DE GARDE	
		Numéro : 19 chiffres sans espaces ayant le préfixe 66	
		Père référence: <b>66</b> 73303511088€    Mère référence: <b>66</b> 73303511088	

➤ Choisir ce fournisseur pour payer une facture informatisée qui comporte le numéro de référence de **19 chiffres** commençant par **22** (les frais de la surveillance du midi au primaire) ou **44** (effets scolaires) ou **66** (les frais des services de garde). Ce numéro apparaît dans le haut de la facture.

1. Rechercher par le mot clé « **Seigneur** » sur le site de l'institution financière le fournisseur :  
**« Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries – SERVICES AUX ÉLÈVES ou ÉLÈVES »**
2. Le parent payeur doit entrer le numéro de référence de **19 chiffres sans espaces** qui lui est personnellement attribué; le **parent payeur-père** celui du **père** et le parent **payeur-mère** celui de la **mère**. Ceci permettra l'émission des reçus pour fins d'impôts à la bonne personne dans le cas où certains frais ou activités sont admissibles.

Un **numéro de référence** est octroyé pour **chaque enfant** d'une même famille et **est relié à un système informatique spécifique**. Lors d'un changement de service ou d'école, un **nouveau numéro de référence** est alors attribué.

Le **parent payeur** doit donc **s'assurer à chaque paiement** que le numéro enregistré sur son site bancaire correspond bien à celui inscrit sur la facture à payer.

S'il y a plusieurs factures à payer, elles doivent être payées séparément et **ne doivent pas être additionnées**.

❖ Fournisseur : « CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES-TAXES OU TAXES SCOLAIRES »

TAXE SCOLAIRE		Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries Québec 1250 boul. Taschereau La Prairie, Québec, J5R 1X2 Tél. : (514) 380-8339	<b>COMPTE DE TAXE SCOLAIRE</b> CONSERVEZ POUR USAGE FISCAL	TAXE SCOLAIRE
		Numéro : 20 chiffres sans espaces ayant le préfixe 00092		
		N° DE DOSSIER: 00058162    N° DE RÉFÉRENCE: <b>00092</b> 2000 0005 8162 0111	DATE DE FACTURE: AN MS JR: 2015 - 07 - 31	PÉRIODE DU: AN MS JR: 2015 - 07 - 01    AU: AN MS JR: 2016 - 06 - 30

➤ Choisir ce fournisseur pour payer le **compte de taxes scolaires SEULEMENT**. Le **compte de taxes scolaires** comporte un numéro de référence de **20 chiffres** commençant par **00092**.

1. Rechercher par le mot clé « **Seigneur** » sur le site de l'institution financière le fournisseur :  
**« Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries – TAXES ou TAXES SCOLAIRES »**.
2. Le contribuable doit entrer le numéro de référence de **20 chiffres sans espaces** commençant par **00092....** Ce dernier identifie chaque propriété de façon unique.

S'il y a plusieurs factures à payer, elles doivent être payées séparément et **ne doivent pas être additionnées**.

**Des frais administratifs s'appliquent pour corriger les erreurs de paiements.**